



# Bulletin d'inscription 4 heures

## Permis de former (mise à jour)

### RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SUR LE PARTICIPANT

Nom: .....

Prénom : .....Mr/Mme/Melle.....

Adresse personnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone: ..... E-Mail: .....

SALARIE  TNS( Travailleur Non salarié)

### RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SUR LA SOCIETE

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Contact dans l'entreprise.....

Téléphone: ..... E-Mail: .....

**DATE DE STAGE VALIDEE AVEC LE CENTRE DE FORMATION:** .....

**LIEU DE STAGE:** .....

Coûts de participation : **120 € TTC (100 € HT)**

**Chèque obligatoirement au nom du participant ou de la société établi à l'ordre de ASFOREST. ce chèque sera encaissé si l'accord de prise en charge n'est pas reçu avant le début de la formation ou au plus tard 15 jours après la formation.**

Bulletin et chèque à renvoyer à : APIIH—58 Bd Gustave Roch 44261 NANTES Cedex 2

Nom

Prénom

Cachet de la société le cas échéant

Date et Signature

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Chapitre 1 : Inscription**

Toute demande d'inscription, pour être considérée comme définitive par ASFOREST, doit être accompagnée impérativement : \* D'un exemplaire du bulletin d'inscription dûment complété par le client

\* D'un chèque établi à l'ordre d'ASFOREST d'un montant de 420 € TTC (350 € HT)

Après avoir reçu le dossier d'inscription complété et le chèque de caution, ASFOREST établira une convocation.

### **Chapitre 2 : Prise en charge ou remboursement éventuel de la formation**

La prise en charge de la formation peut être prévue dans le cadre des Actions Collectives. Elle dépend à la fois du statut du participant (salarié, non-salarié), d'être Adhérent du FAFIH et d'avoir ses cotisations à jour, du respect des conditions et procédures administratives de cet organisme et de la décision finale de l'organisme.

Si votre salarié(e), doit effectuer une formation « Permis de former », une prise en charge de cette formation auprès de votre OPCA peut être demandée avant le début de la formation. Tout accord de prise en charge doit parvenir à ASFOREST avant le début de la formation et au plus tard dans un délai maximum de 15 jours après la fin de la formation. Si l'accord de prise en charge n'est pas parvenu dans ce délai de 15 jours, le chèque de caution sera encaissé et une facture sera établie à l'entreprise à l'issue de la formation. L'attestation de présence sera envoyée à ce moment là.

Si vous avez le statut de TNS (travailleur non salarié), vous pouvez contacter l'AGEFICE avant le début de la formation pour obtenir un remboursement éventuel à l'issue de la formation en fournissant notamment une copie de la facture acquittée et de l'attestation de présence.

### **Chapitre 3 : Convention de formation**

Dès réception du bulletin d'inscription, nous vous établirons une convention de formation en double exemplaire. Il faudra en retourner un exemplaire dûment signé et tamponné à Asforest. Nous vous remettrons une convocation précisant les horaires et le lieu de la formation ainsi qu'un programme de la formation.

### **Chapitre 4 : Tarifs**

Nous entendons nos tarifs HT. Les déjeuners ne sont pas compris dans le prix de la formation (le cas échéant, ils seront prévus dans la convention de formation). Toute formation entamée sera réglée dans son intégralité.

### **Chapitre 5 : Maintien /annulation de la session**

ASFOREST limite le nombre de stagiaires à 12 par session.

ASFOREST se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre de participants inscrits est inférieur à 8.

En cas d'annulation tardive, soit moins de 4 jours ouvrables avant le début de la formation, ou de non présentation à la session, l'intégralité du coût de la formation vous sera facturée.

### **Chapitre 6 : Engagement des parties**

ASFOREST s'engage à dispenser la formation de 14 h.

ASFOREST délivrera une attestation de présence et une facture acquittée à toute personne ayant suivi l'intégralité de la formation s'étant régulièrement acquittée du coût de la formation

### **Chapitre 7 : Informatique et libertés**

ASFOREST ne communique jamais les coordonnées de ses clients à des organismes extérieurs. Vous êtes donc assuré de la totale confidentialité des données que vous nous transmettez lorsque vous procédez à une inscription, ou à une demande de renseignements.

### **Chapitre 5: Acceptation des conditions générales de vente**

Le client déclare par sa signature accepter les conditions énoncées, sans restriction ni réserve.

Nom

Prénom

Cachet de la société le cas échéant

Date et Signature

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)